



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 28 juin 2012**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Puguey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc BOUSSET

### Procurations de vote :

**Mandants :** G. VERRON, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

**Délibération n°2012/001782**

**Rapport n°1.1.6 - Décision Modificative n°1 - 2012**

## Décision Modificative n°1 - 2012

**Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

La Décision Modificative n°1 comprend essentiellement :

- de nouvelles demandes des services sur le budget principal et Déchets (+ 180,6 K€),
- le réajustement de la reprise des résultats sur le budget principal (- 74,8 K€),
- les notifications des allocations compensatrices (- 28,3 K€),
- les annulations de rattachements et restes à réaliser (- 32,8 K€),
- les opérations financières sur le budget annexe Déchets (- 44,7 K€),
- la modification des imputations comptables des subventions d'équilibre,
- le redéploiement de crédits sur le budget principal et le budget annexe CRR.

La Décision Modificative n°1 conduit au total à un recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (tous budgets confondus) non modifié soit 44,6 M€.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

### I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016

#### I. Ajustement de l'affectation des résultats 2011

Le Budget primitif 2012 du Budget principal, voté le 29 mars 2012, a repris par anticipation les résultats 2011, calculés sur la base d'une prévision de compte administratif 2011.

Suite à l'étude du compte administratif 2011, à la définition des résultats 2011 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient de réviser l'affectation des résultats votée au BP 2012.

Au BP 2012, le déficit d'investissement a été surestimé à hauteur de 74 810,50 €. L'affectation en recette d'investissement, afin de couvrir ce dernier a donc également été surestimée. Le solde pour affectation en recettes de fonctionnement à quant à lui été sous estimé.

	Prévisions de réalisation 2011*	CA 2011	ECART (DM 1 2012)
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>10 845 789,27</b>	<b>10 845 789,27</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>5 266 801,55</b>	<b>5 191 991,05</b>	<b>-74 810,50</b>
<b>Affectation en recette d'inv.</b> = couverture du déficit + RàR	7 414 222,58	7 339 412,08	-74 810,50
<b>besoin financement des RàR 2011</b>	2 147 421,03	2 147 421,03	0,00
<b>Affectation en recettes de fct (002)</b>	3 431 566,68	3 506 377,19	-74 810,51

\* intégration au BP 2012

Dépenses d'investissement en 001 :	- 74 810,50 €
Recettes d'investissement en 10 :	- 74 810,50 €
Recettes de fonctionnement en 002 :	+ 74 810,51 €

## **2. Allocations compensatrices**

L'état 1259 FPU transmis par la Préfecture indique le niveau prévisionnel des recettes de fiscalité que percevra le Grand Besançon au titre de 2012, incluant les allocations compensatrices (produits fiscaux versés par l'Etat pour compenser certaines réductions accordées par la loi). Ces allocations sont notifiées pour un montant (1 701 424 €) qui est supérieur à celui qui a été prévu au BP (1 673 112 €).

Recettes de fonctionnement en 74 : + 28 312 €

## **3. Annulation de rattachements et restes à réaliser**

Suite au travail des services et de la direction des Finances sur le suivi des rattachements et restes à réaliser, il est proposé d'annuler sur le budget principal :

- des restes à réaliser de dépenses (- 122,7 K€ de dépenses dont 57,9 K€ au titre des circuits pédestre et VTT),
- des dépenses (91,8 K€)\* et des recettes (181,8 K€)\* rattachées sur l'exercice 2011 pour un montant supérieur à la réalisation effective.

\* Rq. : l'annulation de dépenses rattachées en N constitue une recette sur l'exercice N+1. L'annulation de recettes rattachées en N constitue une dépense sur l'exercice N+1.

Dépenses de fonctionnement en 67 : +181 799,25 €  
Recettes de fonctionnement en 77 : + 91 884,00 €  
Dépenses d'investissement en 20 : - 42 536,66 €  
Dépenses d'investissement en 21 : - 80 187,60 €

## **4. Levés de Plans**

Le service SIG a commandé en 2008 des relevés de plan à la société ELABOR dans le cadre d'un marché transversal de levés de plans sur le budget principal. La réalisation par cette société du levé de plan sur la rue Tristan Bernard, dans le cadre de l'étude du tracé du Tramway, a montré des inexactitudes. Ces inexactitudes ont entraîné des reprises indues par le groupement Bonnefoy / Eurovia / Vermot, lesquelles ont induit des coûts supplémentaires pour ce groupement. Ce dernier a donc émis une réclamation de 77 740 € TTC à l'encontre du Grand Besançon.

Il convient de payer le groupement Bonnefoy / Eurovia / Vermot pour les reprises effectuées. Il est donc proposé d'inscrire le coût de cette réclamation de 78 K€ sur le budget principal, la prestation défectueuse relevant de ce budget, et non de l'AP Tramway sur le budget annexe Transports.

A noter qu'une action est en cours vis-à-vis de la société ELABOR pour lui répercuter le coût de cette réclamation. Ce dossier étant en cours d'étude par le service juridique, aucune recette n'est donc prévue à ce jour en DM.

Dépenses d'investissement en 20 : + 78 000 €

## **5. Circuits pédestres et VTT**

Deux restes à réaliser 2011 sont annulés au titre des circuits pédestres et VTT pour un montant de 57 931,52 € du fait de la résiliation des marchés (cf 3. Annulation de rattachements et restes à réaliser). Il est proposé de réinscrire les crédits au budget 2012.

En effet, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des circuits pédestres et VTT a été attribué à l'ONF en 2006. Le délai d'exécution est arrivé à échéance, le marché a donc été résilié. Seuls les circuits du Plateau ont pu être aménagés. Une consultation est lancée pour assurer la maîtrise d'œuvre des circuits concernant les secteurs de la Vallée du Doubs et du nord de l'agglomération.

Par ailleurs, le marché de travaux relatif à la signalétique attribué à 3D INCRUST puis VISUEL 3D a été résilié du fait de la liquidation judiciaire de ces sociétés. Afin de relancer une procédure de consultation, il est donc proposé de réinscrire les crédits nécessaires.

Dépenses d'investissement en 21 : + 57 931,52 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016

**1. Tour de France**

Au BP 2012, 165 000 € ont été inscrits pour permettre au Grand Besançon de participer financièrement à l'accueil de la 9<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2012 qui se déroulera le 9 juillet prochain, entre Arc-et-Senans et Besançon sous la forme d'un contre-la-montre individuel.

Lors de l'élaboration du BP 2012, il avait été initialement prévu que le Grand Besançon participe au financement de l'événement par le biais d'une subvention versée à la Ville de Besançon. Il s'avère cependant juridiquement plus sûr pour l'Agglomération de conventionner directement avec la société organisatrice du Tour de France et de la rémunérer pour la prestation événementielle qu'elle apporte sur le territoire avec la Grande boucle. Ainsi il est proposé de modifier l'inscription budgétaire relative au Tour de France.

Dépenses de fonctionnement en 65 : - 165 000 €  
Dépenses de fonctionnement en 011 : + 165 000 €

**2. Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les Communes membres**

Lors de l'élaboration du BP 2012, il était envisagé une participation financière aux frais de nettoyage (fonctionnement) versée aux communes sous la forme d'une subvention (chapitre 65). Or, les dispositions du CGCT prévoient que les subventions entre un EPCI et une commune membre ne sont autorisées que pour des projets d'investissement, et dans la limite de 50 % de la dépense engagée.

Le Grand Besançon s'est donc prononcé lors du conseil communautaire du 29 mars 2012, sur une intervention en lieu et place des communes par une commande directe auprès des prestataires. Ainsi il est proposé de modifier l'inscription budgétaire relative à ce projet.

Dépenses de fonctionnement en 65 : - 10 000 €  
Dépenses de fonctionnement en 011 : + 10 000 €

**3. APICP Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'entreprises du Grand Besançon**

Il est proposé d'augmenter l'APCP de 2 226 € pour atteindre un montant total de 2 255 571 €. Le Conseil d'Administration de la SAIEMB IE a décidé de mobiliser les fonds restant dus, au titre de cette augmentation de capital soit 260 259 €. Le CP 2012, voté lors du BP 2012, s'élève à 258 033 € il est donc proposé de l'augmenter de 2 226 € pour atteindre 260 259 € (conformément à la DM I 2012). Cette augmentation est financée par un redéploiement du projet « SMAIBO ».

Dépenses d'investissement en 26 : + 2 226 €  
Dépenses d'investissement en 204 : - 2 226 €

#### 4. AP/CP Itinéraires cyclables

L'aménagement de la rue des Egraffeux par la commune de Thise programmé sur les années 2012 et 2013 relève simultanément de la compétence de la Commune et du Grand Besançon (aménagement d'une voirie communale et aménagement d'un itinéraire cyclable inscrit au schéma d'agglomération).

Le CP 2012 prévoit le versement d'un fonds de concours à hauteur de 10 000 €. Ce montant a été évalué sur la base d'un pré-projet fourni par le maître d'œuvre de la commune.

Or, l'estimation finale du projet préalable au lancement des marchés de travaux s'élève à 15 300 €. Il est donc proposé en DM de procéder à un glissement de 5 300 € du chapitre 23 au chapitre 204 au sein de cette AP/CP.

Dépenses d'investissement en 23 :	- 5 300 €
Dépenses d'investissement en 204 :	+ 5 300 €

#### 5. Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Pour faire suite aux remarques de la trésorerie relatives aux imputations utilisées pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes CRR et Transports, il convient de corriger les imputations comptables.

Dépenses de fonctionnement en 67 :	- 35 515 588 €	(Transports)
Dépenses de fonctionnement en 65 :	+ 35 515 588 €	(Transports)
Dépenses de fonctionnement en 67 :	- 5 009 178 €	(CRR)
Dépenses de fonctionnement en 65 :	+ 5 009 178 €	(CRR)

#### C/ Nouvel équilibre du budget principal

**Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, n'est pas modifié et atteint 2 271 456,51 €.**

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 13 207,51 € pour atteindre 8 144 182,89 €.**

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réel	100 118 209,94	181 799,25	100 300 009,19	114 549 185,57	195 006,51	114 744 192,08
Ordre	6 527 341,00		6 527 341,00	227 341,00		227 341,00
Virement de section à section	8 130 975,63	13 207,26	8 144 182,89			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>114 776 526,57</b>	<b>195 006,51</b>	<b>114 971 533,08</b>	<b>114 776 526,57</b>	<b>195 006,51</b>	<b>114 971 533,08</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réel	34 707 113,94	-61 603,24	34 645 510,70	12 004 681,80	-74 810,50	11 929 871,30
Ordre	227 341,00		227 341,00	6 527 341,00		6 527 341,00
Virement de section à section			0,00	8 130 975,63	13 207,26	8 144 182,89
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>8 271 456,51</b>	<b>0,00</b>	<b>8 271 456,51</b>
<b>Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</b>				<b>2 271 456,51</b>	<b>0,00</b>	<b>2 271 456,51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 934 454,94</b>	<b>-61 603,24</b>	<b>34 872 851,70</b>	<b>34 934 454,94</b>	<b>-61 603,24</b>	<b>34 872 851,70</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I.

## II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016

### Subvention d'équilibre versée par le budget principal

Pour faire suite aux remarques de la trésorerie relatives aux imputations utilisées pour les subventions d'équilibre versées par le budget principal, il convient de corriger l'imputation comptable.

Recettes de fonctionnement en 77 : - 35 515 588 €  
Recettes de fonctionnement en 77 : + 35 515 588 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié et atteint 38 521 625,45 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et atteint 35 898 883,71 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée et atteint 35 515 588 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réal	32 986 887,50		32 986 887,50	69 614 113,08	0,00	69 614 113,08
Ordre	2 833 783,87		2 833 783,87	2 105 442,00		2 105 442,00
Virement de section à section	35 898 883,71		35 898 883,71			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>71 719 555,08</b>	<b>0,00</b>	<b>71 719 555,08</b>	<b>71 719 555,08</b>	<b>0,00</b>	<b>71 719 555,08</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réal	98 988 546,35		98 988 546,35	17 839 695,32	0,00	17 839 695,32
Ordre	2 105 442,00		2 105 442,00	3 333 783,87		3 333 783,87
Virement de section à section	500 000,00		500 000,00	35 898 883,71		35 898 883,71
Besoin de financement par emprunt				44 521 625,45		44 521 625,45
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				38 521 625,45		38 521 625,45
<b>TOTAL</b>	<b>101 593 988,35</b>	<b>0,00</b>	<b>101 593 988,35</b>	<b>101 593 988,35</b>	<b>0,00</b>	<b>101 593 988,35</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

## III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières n'impactant le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016

### I. AP/CP Cité des Arts

Il est proposé de réduire le CP 2012 de 100 K€ afin de financer d'une part le parc instrumental (50 K€) et d'autre part l'acquisition d'un logiciel informatique (50 K€).

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter l'AP/CP en dépenses et recettes de 209 300 € afin d'acheter le mobilier et le matériel du FRAC. Le coût de la dépense doit être refacturé ensuite à la Région, au titre du FRAC, dans le cadre du groupement de commandes existant.

Ainsi l'AP/CP Cité des Arts est augmentée de 109,3 K€ en dépenses et 209,3 K€ en recettes.

Dépenses d'investissement en 23 : - 100 000 €  
Dépenses d'investissement en 45 : + 209 300 €  
Recettes d'investissement en 45 : + 209 300 €

## **2. AP/CP Parc instrumental**

D'une part, le conservatoire souhaite étudier la faisabilité technique et l'opportunité de restaurer et déplacer un orgue existant à la Cité des Arts. Pour cela, il fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ainsi une somme de 50 000 € sera transférée de l'AP/CP « Cité des Arts » à l'AP/CP « Parc instrumental ».

Ce transfert de crédits augmente donc de 50 000 € le montant total des dépenses de l'AP/CP « Parc instrumental » et diminue du même montant l'AP/CP Cité des Arts.

Dépenses d'investissement en 20 :	+ 800 €
Dépenses d'investissement en 21 :	+ 49 200 €

## **3. Mobilier, informatique, véhicule**

Afin d'acquérir un logiciel de suivi des activités du conservatoire, il est proposé d'inscrire 50 K€ au budget 2012. Ce dernier est financé par le redéploiement de 50 K€ issus de l'AP/CP Cité des Arts.

Dépenses d'investissement en 205 :	+ 50 000 €
------------------------------------	------------

## **4. Subvention d'équilibre versée par le budget principal**

Pour faire suite aux remarques de la trésorerie relatives aux imputations utilisées pour les subventions d'équilibre versées par le budget principal, il convient de corriger l'imputation comptable.

Recettes de fonctionnement en 77 :	- 5 009 178 €
Recettes de fonctionnement en 75 :	+ 5 009 178 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

**Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.**

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.**

**La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.**

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réel	5 196 372,43	0,00	5 196 372,43	6 438 751,60	0,00	6 438 751,60
Ordre	13 660,00		13 660,00			0,00
Virement de section à section	1 228 719,17		1 228 719,17			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 438 751,60</b>	<b>0,00</b>	<b>6 438 751,60</b>	<b>6 438 751,60</b>	<b>0,00</b>	<b>6 438 751,60</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réel	24 861 004,64	209 300,00	25 070 304,64	13 825 535,99	209 300,00	14 034 835,99
Ordre				13 660,00		13 660,00
Virement de section à section				1 228 719,17		1 228 719,17
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>9 793 089,48</b>		<b>9 793 089,48</b>
<b>Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</b>				<b>3 793 089,48</b>		<b>3 793 089,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 861 004,64</b>	<b>209 300,00</b>	<b>25 070 304,64</b>	<b>24 861 004,64</b>	<b>209 300,00</b>	<b>25 070 304,64</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

#### **IV. Budget annexes Déchets**

##### **A/ Opérations financières impactant le budget 2012 et le PPIF 2012-2016**

###### **1. Affectation des résultats 2011**

Il est rappelé que le Budget Primitif 2012 du Budget annexe Déchets voté le 15 décembre 2011 n'a pas repris par anticipation les résultats 2011.

Suite à l'étude du compte administratif 2011, à la définition des résultats 2011 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter ces résultats :

- pour partie en recettes d'investissement 2012, afin de couvrir prioritairement le déficit d'investissement de 548 715,30 €,
- pour le solde, soit 237 209,24 € en recettes de fonctionnement 2012 :

<b>Budget annexe Déchets</b>	
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2011</b>	
compte 001 (dépenses)	<b>548 715,30 €</b>
<b>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2011 EN FONCTIONNEMENT 2012</b>	
compte 1068 (recette d'investissement)	<b>548 715,30 €</b>
compte 002 (recette de fonctionnement)	<b>237 209,24 €</b>

###### **2. Dépenses imprévues**

Il est proposé d'abonder la ligne de dépenses imprévues, dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5 % des dépenses réelles par section, pour un montant de 237 209,24 € en fonctionnement et 66 057,82 € en investissement.

Dépenses de fonctionnement en 022 :	+ 237 209,24 €
Dépenses d'investissement en 020 :	+ 66 057,82 €

###### **3. Ouverture de nouveaux crédits opérationnels**

Les crédits prévus en 2011 pour le règlement de travaux intervenus sur le site du CTM (gros travaux d'électricité, de peinture et de revêtement de sol) n'ont pas pu faire l'objet de restes à réaliser sur 2012. Il est proposé de les inscrire au budget 2012.

Dépenses d'investissement en 23 :	+ 44 748 €
-----------------------------------	------------

###### **4. Remboursement emprunt**

La subvention de l'ADEME qui aurait dû être versée en 2011 n'a finalement été reçue par la CAGB qu'en 2012. Un emprunt-relais d'une durée d'un an et d'un montant de 200 K€ a été contracté fin 2011 pour assurer l'équilibre du budget annexe déchets. Le remboursement de cet emprunt n'a pas pu être prévu lors du budget primitif voté mi décembre.

Dépenses d'investissement en 16 :	+ 200 000 €
-----------------------------------	-------------



B/ Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement impactant le BP 2012 et le PPIF

Budget annexe DECHETS	
Dépenses d'investissement à reporter	179 764,18 €
Recettes d'investissement à reporter	490 570,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>310 805,82 €</b>

Dépenses d'investissement en 21 : + 179 764,18 €  
 Recettes d'investissement en 13 : + 490 570,00 €

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.**

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réel	17 982 720,00	237 209,24	18 219 929,24	18 765 416,00	237 209,24	19 002 625,24
Ordre	877 600,00		877 600,00	101 200,00		101 200,00
Virement de section à section	6 296,00		6 296,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 866 616,00</b>	<b>237 209,24</b>	<b>19 103 825,24</b>	<b>18 866 616,00</b>	<b>237 209,24</b>	<b>19 103 825,24</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2012	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2012	Recettes DMI	TOTAL
Réel	785 096,00	1 039 285,30	1 824 381,30	2 400,00	1 039 285,30	1 041 685,30
Ordre	101 200,00		101 200,00	877 600,00		877 600,00
Virement de section à section				6 296,00		6 296,00
Besoin de financement par emprunt						0,00
<b>TOTAL</b>	<b>886 296,00</b>	<b>1 039 285,30</b>	<b>1 925 581,30</b>	<b>886 296,00</b>	<b>1 039 285,30</b>	<b>1 925 581,30</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

**V. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1**

Besoin de financement par emprunt après DM N°1 (hors opérations emprunts revolving)			
	BP 2011	DM N°1	Total
Budget principal	2 271 456,51	0	2 271 456,51
Budget annexe TRANSPORTS	38 521 625,45	0	38 521 625,45
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	3 793 089,48	0	3 793 089,48
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>44 586 171,44</b>	<b>0</b>	<b>44 586 171,44</b>

**A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de**  
**Décision Modificative n°1 au titre du budget 2012 pour le budget principal et les budgets**  
**annexes du Grand Besançon**



Préfecture du Doubs  
 Contrôle de légalité

Reçu le - 6 JUIL. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109  
 Contre : 0  
 Abstentions : 6

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012  
 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

9/11

## Annexe - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
011	Charges générales	175 000,00	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2011	74 810,51
65	Subventions	40 349 766,00	74	Dotations, subventions et participations	28 312,00
67	Charges exceptionnelles	-40 342 966,75	77	Produits exceptionnels	91 884,00
023	Virement à la section d'investissement	13 207,26			
<b>TOTAL</b>		<b>195 006,51</b>	<b>TOTAL</b>		<b>195 006,51</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
20	Immobilisations incorporelles	35 463,34	021	Virement de la section de fonctionnement	13 207,26
204	Subventions d'équipements versées	3 074,00	10	Dotations Fonds divers Reserves	-74 810,50
21	Immobilisations corporelles	-22 256,08	16	Recours à l'emprunt	0,00
23	Immobilisations en cours	-5 300,00			
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 226,00			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-74 810,50			
<b>TOTAL</b>		<b>-61 603,24</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-61 603,24</b>

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
			74	Dotations, subventions et participations	35 515 588,00
			77	Produits exceptionnels	-35 515 588,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
			75	Produits de gestion courante	5 009 178,00
			77	Produits exceptionnels	-5 009 178,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
23	Immobilisations en cours	-100 000,00	45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	209 300,00
20	Immobilisations incorporelles	50 800,00			
21	Immobilisations corporelles	49 200,00			
45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	209 300,00			
<b>TOTAL</b>		<b>209 300,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>209 300,00</b>

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
022	Dépenses imprévues	237 209,24	002	résultat de fonctionnement reporté	237 209,24
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
<b>TOTAL</b>		<b>237 209,24</b>	<b>TOTAL</b>		<b>237 209,24</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
001	Solde d'exécution de la section	548 715,30	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 764,18	10	Dotations Fonds divers Reserves	548 715,30
23	Avances et travaux	44 748,00	13	Subventions d'investissement	490 570,00
16	16 Remboursement de capital	200 000,00			
020	Dépenses imprévues	66 057,82			
<b>TOTAL</b>		<b>1 039 285,30</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 039 285,30</b>